

*Communiqué de presse
Diffusion immédiate*

Lancement de la campagne annuelle de vérification des avertisseurs de fumée et visites résidentielles des pompiers

La Tuque, le 3 mai 2022 – Les pompiers du Service de l’incendie et de la sécurité civile de la Ville de La Tuque entameront à compter du lundi 9 mai 2022, leur campagne annuelle de sensibilisation résidentielle sur l’importance des avertisseurs de fumée. Cette campagne se déroulera jusqu’à la fin de l’été.

Cette année, le secteur visé est celui du quadrilatère formé par les rues Jacques-Buteux, Gouin, Lucien-Filion et Scott.

La Ville de La Tuque utilisera son service d’alertes municipales (SAM) pour aviser les citoyens concernés que les pompiers leur rendront bientôt visite au fur et à mesure de l’évolution de la campagne.

Les pompiers demanderont l’accord des citoyens pour entrer dans la résidence ou le logement, afin de vérifier les avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone, ainsi que les extincteurs. Ils profiteront aussi de l’occasion pour vérifier que le numéro civique de la maison ou de l’appartement est bien visible à partir de la voie publique au cas où ils auraient à intervenir à cet endroit. Ils discuteront également avec les citoyens pour leur transmettre des conseils en prévention incendie. Les pompiers respecteront les mesures sanitaires en vigueur et porteront un masque.



L'objectif premier de cette campagne est de rappeler l'importance que chaque bâtiment résidentiel soit équipé d'un avertisseur de fumée fonctionnel par étage et de s'assurer que ces appareils fonctionnent. La durée de vie d'un avertisseur de fumée est de 10 ans et celui-ci doit être remplacé lorsqu'il est expiré.

Lorsqu'un incendie prend naissance dans un domicile, la présence d'un avertisseur de fumée fonctionnel double les chances de survie des occupants. Il est également recommandé d'installer un avertisseur de fumée dans toutes les chambres où les occupants dorment, surtout s'ils dorment la porte fermée, afin d'optimiser la protection des personnes.

Le second objectif de cette campagne de sensibilisation, tout aussi important, est de profiter de cette occasion pour transmettre aux citoyens les meilleurs conseils de prévention pour éviter les incendies à la maison. Un dépliant informatif, conçu à partir des résultats d'enquêtes d'incendie et contenant des conseils pratiques, sera distribué lors des visites résidentielles des pompiers. Souvent, le simple fait d'adopter des comportements sécuritaires et de bonnes habitudes permet d'éviter un incendie. Le dépliant aborde des sujets comme l'entreposage de cendres chaudes, la disposition des articles de fumeurs, les feux à ciel ouvert, les feux de cuisson, etc. en donnant des exemples simples de gestes à poser pour éviter de déclencher un incendie à la maison.

Les personnes qui désirent recevoir plus d'informations au sujet de la sécurité incendie ou qui ont des questions à ce sujet, sont invitées à communiquer avec les pompiers de la division prévention à la caserne incendie de La Tuque en appelant au 819 523-9797.

-30-

Source :

Alexandre Bilodeau, t.p.i., CFEI

Capitaine à la prévention au Service de l'incendie et de la sécurité civile de la Ville de La Tuque

819 523-9797

abilodeau@ville.latuque.qc.ca